

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'ADCPHS-CDCHS 46

## - 7 SEPTEMBRE 2018 - Gigouzac -

**Présents** : 28 organisateurs

**44 épreuves inscrites** dont 4 organisées par la même association.

**Excusés** : 10     **Absent** (course annulée en 2019) : 3

« Il n'y a ni premier, ni dernier mais uniquement la convivialité »

### - RAPPORT MORAL

Ghislaine PAVARD, après avoir salué la mémoire de son prédécesseur, Jean-Pierre GRANDE, parti trop vite, évoque dans son rapport moral :

- Un bilan global satisfaisant concernant les épreuves pédestres avec une fréquentation en hausse dans les épreuves lotoises. 41 courses dont 33 « trails » et 8 « route ». Trois épreuves ont été annulées en cours d'année mais trois nouvelles vont être organisées. Ghislaine souhaite, néanmoins, connaître le nom des différents organismes chargés du chronométrage lorsque les organisateurs y font appel.
- Le **site** redevenu un outil indispensable et performant grâce à Cyril DROUILLY et Sylvie SOULIE. Ceux-ci stipulent, une nouvelle fois, que les classements s'avèrent très difficiles à établir car certains organisateurs ne jouent pas le jeu en « oubliant » d'envoyer les résultats, ou, comme le stipule Cyril DROUILLY, en envoyant des résultats inexploitable (privilegier *Excel*). Les flyers peuvent être transmis à Cyril 3 mois avant.
- Les **dossiers** qui doivent parvenir complets ne le sont toujours pas pour une minorité d'organisateur (tous les documents à joindre au dossier sont spécifiés sur le site). Ils doivent être envoyés à Ghislaine PAVARD et Sylvie BACH au maximum deux mois 1/2 avant la course afin d'être envoyés en préfecture 2 mois avant l'échéance. A ce sujet, Ghislaine a rencontré Mme SABROU, chargée des autorisations préfectorales.
- La « **formation** » des bénévoles chargés de vérifier les licences ou les certificats médicaux (à conserver...10 ans) et les signaleurs dont le port de la chasuble fluo, du K10 et de l'arrêté de circulation est obligatoire mais pas toujours respecté.
- Les **tarifs demandés** par les organisateurs sont abordables.
- Les **partenaires** du Challenge, le Conseil Départemental (1000€), la Dépêche du Midi (articles avant et après), RunningMag (articles, photos et résultats), Sport 2000 (lots Challenge + bons cadeaux lors d'achats au magasin) ont bien assurés leur « partenariat »
- La possibilité de créer un nouveau Challenge intitulé « **Challenge Nature** » qui concernerait les parcours de 10 à 15km et ce, en plus du « Challenge Vert », Challenge qui regrouperait les distances supérieures, semble trop difficile à mettre en place.
- La **remise du Challenge** clôturera l'année puisque la remise s'effectuera le 16 décembre 2018 à Gigouzac, suite à la course « Courir pour le Sourire d'un Enfant ».

### - BILAN FINANCIER :

La trésorière Sylvie BACH donne le détail des dépenses et recettes de l'exercice 2016-2017 :

Report 2016-2017: +3927,78 €. Recettes : +1386,79     Dépenses : -3437,64     **Bilan : +2876,93€**

- **RAPPORT D'ACTIVITES**, qui concerne surtout la mise en forme du calendrier 2019 (voir ledit calendrier).

- **QUESTION DIVERSES :**

1- **Calorg** : Sylvie BACH annonce que seulement 11 organisateurs (soit 15 courses) ont fait l'effort d'inscrire leur épreuve sur le site de la FFA, *Calorg*.

Jean-Pierre CIRCOLES répond que l'inscription n'est pas obligatoire.

2- **Les « partenaires »**. Ghislaine rappelle que l'inscription des partenaires est obligatoire sur les flyers. Gilles CROUZET (*Extrapédestres quercynois*) pose la question quant à connaître la démarche à suivre lorsque l'épreuve est sponsorisée par un autre organisme que *Sport 2000*. Il ajoute que ne donner que 500€ en bons d'achat pour 44 courses est totalement obsolète. Ghislaine rétorque que c'est toujours bon à prendre.

3- Nouveau **CERFA** (1582403) à prendre en compte pour organiser une randonnée.

- **L'arrêté municipal** est remplacé par un récépissé.
- Plus de **demandes écrites aux propriétaires** d'une parcelle traversée par une course. Il est toutefois conseillé de faire les démarches verbales nécessaires.
- En cas d'**orage**, il incombe au seul organisateur et non à la préfecture de donner ou d'annuler le départ.  
Idem pour autoriser un chien à participer.

- **ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** : (voté à l'unanimité)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU :

- Présidente : Ghislaine PAVARD
- Vice-président : Daniel MACK
- Secrétaire : Thierry LONZIEME
- Trésorière : Sylvie BACH

**Responsabilité :**

Du site informatique : Sylvie SOULIE et Geneviève GRASSET  
De l'arrondissement de Cahors : Sylvie BACH  
De l'arrondissement de Figeac : Ghislaine PAVARD  
De l'arrondissement de Gourdon : Ghislaine PAVARD

Membre (supplémentaire) du CA : Pierrette MOULIN

Fait à *Gigouzac*, le 7 septembre 2018